



Le Saperin

Supplément au N° 63

Bulletin municipal de la commune de Montsapey



A VOTRE SERVICE

MAIRIE

TEL: 04 79 36 23 52

FAX : 04 79 36 38 95

MAIL: mairie@montsapey.fr

SECRETARIAT

Mardi et jeudi

9 h / 13 h et 14 h / 18 h

PERMANENCES

DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Mardi après-midi :
un des deux adjoints

Jeudi après-midi :
le maire

Entretien possible les autres
jours sur rendez-vous.

Madame, Monsieur, Chers concitoyens.

Le journal « Le Dauphiné libéré » informe ses lecteurs d'une manifestation des agriculteurs sur la commune de Montsapey ce samedi 14 juin 2025. Organisée par la FDSEA, syndicat agricole, elle a pour but d'interdire le trail du lac noir programmé par une association communale et ses bénévoles. Déjà en 2023, souvenons-nous, la « démontagnée » avait dû être annulée. Ce serait le deuxième évènement empêché par cet éleveur et son organisation syndicale.

Il me paraît donc important de vous livrer des éléments qui vous permettront de prendre connaissance d'une situation conflictuelle. Vous trouverez dans ce supplément, le courrier émanant de la FDSEA que les mairies de Maurienne ont reçu.

Vous y trouverez aussi un courrier de ma part sous forme d'une lettre à Madame la Sous-préfète de Saint Jean de Maurienne.

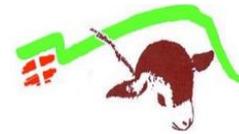
Plusieurs rencontres entre les différentes parties ont eu lieu ces trois années passées. Ce supplément n'a pas vocation à dresser un historique des tensions entre la commune et les éleveurs concernés. Des négociations sont en cours. Toutefois, la gravité des menaces transcrites, nous paraissent d'une nature dangereuse au point de pouvoir compromettre l'issue.

Salutations citoyennes

Le Maire de Montsapey

B. FARGEAS





Syndicat Ovin de Savoie

Saint-Baldoph, le 5 Juin 2025

Destinataires : Médias, élus locaux (Mairie, Communauté de communes ou d'agglomération, Conseil départemental, Parlementaires, Conseil régional), Préfecture et DDT

Lettre ouverte au Conseil Municipal de Montsapey

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal,

En tant que représentants agricoles issus des syndicats spécialisés, généralistes et de la Chambre d'agriculture, nous souhaitons exprimer notre vive préoccupation et notre lassitude face une situation qui « pourrie » depuis 2022 du fait de la décision de votre Conseil de refuser l'exploitation d'alpages communaux à de jeunes agriculteurs installés sur votre canton au motif qu'ils utilisent des chiens de protection pour la défense de leur troupeau ovin.

Face à la pression croissante du loup, notamment sur votre commune qui est parmi les plus concernées par la prédation en Savoie, les chiens de protection font partie des moyens subventionnés par l'Etat pour protéger les troupeaux et à ce titre, ils sont les plus efficaces.

Alors que faire ? Après une médiation collective sous l'égide des services de l'Etat, les jeunes agriculteurs en question s'étaient engagés auprès de votre Conseil en 2022 à exploiter pour une « année test » : ils exploitaient l'alpage avec des chiens de protection en présence d'un berger salarié, ils restaient joignables en cas de problème avec des pratiquants de loisirs en montagne et à la fin de la saison, si le bilan ne faisait pas état de problème avec les chiens, leur exploitation de l'alpage pouvait être régularisée. Or, alors que les éleveurs n'ont jamais été contactés de l'été pour signaler un incident et qu'il n'y a eu ni plainte, ni main-courante déposée, rien ne s'est concrétisé. Et pire, parce que ces jeunes ont osé faire valoir qu'ils voulaient exploiter l'alpage en ne renonçant pas à la protection qu'assurent les chiens, vous avez résilié le contrat qui vous liait pour l'exploitation d'un autre alpage et sans invoquer aucun motif.

Des procédures juridiques sont en cours mais pour la profession agricole, ça suffit ! Priver de pâturage ces jeunes éleveurs, uniquement en raison de l'usage d'un outil de protection reconnu et indispensable, revient non seulement à compromettre leur projet agricole, mais aussi à envoyer un signal extrêmement décourageant à toute une génération qui choisit l'élevage avec courage et responsabilité.

Bien sûr que nous comprenons les inquiétudes que peut susciter la présence de chiens de protection en zone fréquentée, mais des solutions existent. Alors que cette problématique est partagée par presque toutes les communes de Savoie il n'y a que votre commune qui a pris une décision aussi radicale et surtout contraire à la loi. En effet, la loi d'orientation agricole du 24 mars dernier est très claire : le recours d'un éleveur à un ou plusieurs chiens afin de protéger son troupeau ne peut être invoqué comme motif de refus pour le renouvellement de l'exploitation, par une collectivité territoriale ou un particulier propriétaire.

L'expérience montre que la cohabitation est possible, pour peu qu'elle soit organisée. Vous regrettiez en 2022 dans le journal communal qu'« Il est à craindre que la cohabitation soit le passage obligé ». Pour nous éleveurs, travailler à une bonne cohabitation est devenue une nécessité depuis plus de 30 ans avec le retour du loup et le développement des loisirs en montagne. Par contre, si elle est une nécessité, nous n'acceptons pas qu'elle se fasse à notre défaveur. Votre décision va à l'encontre d'enjeux cruciaux pour notre territoire et pour l'avenir : le renouvellement des générations en agriculture, la souveraineté alimentaire, la préservation des milieux et paysages pastoraux ainsi qu'une cohabitation équilibrée entre activités humaines et environnement.

Et que dire quand votre commune accueille un trail le 14 Juin prochain sur une partie des alpages exploités par ces jeunes, sans que personne ne les ait contacté pour obtenir leur accord et préparer cet évènement ? Alors même que l'organisation vante des paysages époustouflants et un pur concentré de montagne ...

Nous vous appelons donc solennellement à reconsidérer votre position auprès des éleveurs concernés. Autrement nos organisations viendront samedi 14 juin au matin faire valoir que vous ne pouvez pas tenir deux discours contradictoires : une gestion communale favorable au maintien de paysages pastoraux attrayant pour que tout un chacun puisse y pratiquer une activité de loisir tout en empêchant des jeunes agriculteurs d'y produire une alimentation locale, de qualité, indispensable à la préservation de ce milieu.

Si votre Conseil choisissait de maintenir ses positions concernant ces jeunes agriculteurs, alors nous appellerons les éleveurs des Savoie à se mobiliser samedi matin sur votre commune et le trail n'aura pas lieu. En tant que garants de l'intérêt général, vous avez entre vos mains un choix décisif : soutenir une agriculture vivante, ancrée dans le territoire, capable de relever les défis écologiques et économiques de demain — ou céder à des peurs infondées, au détriment de l'intérêt commun.

Dans l'espoir d'être entendus et de pouvoir collaborer à la recherche de solutions apaisées et durables, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, l'expression de notre considération respectueuse.

**Le Président de la FDSEA
des Savoie,
Bernard MOGENET**



**Le Président du Syndicat
Caprin des Savoie,
Bernard MARCHAND**



**Le Président des Jeunes
Agriculteurs de Savoie,
Julien CURTIL**



**Le Président du Syndicat
Ovin de Savoie,
Bernard DINEZ**



Montsapey le 5 juin 2025

Madame le Sous-préfet

Objet : **Alpage du Grand Arc**

De longue date, les élus de Montsapey ont su se préoccuper des alpages. Lors des deux dernières mandatures, deux pistes pastorales ont été achevées, l'alpage des Rouelles est à nouveau le lieu d'une activité traditionnelle. Aujourd'hui on y fabrique et on vend du fromage de brebis en saison estivale. Le confort du chalet de Marmottes noires a été sensiblement amélioré. Etat, région, département, CSMB, Société d'Economie Alpestre et élus ont apporté énergie, finances et compétences pour que le pastoralisme perdure. Toutefois, il manquerait une dimension si l'on n'évoquait pas la vie sociale du village.

A ce propos. Est-il concevable qu'un éleveur menace de semer le désordre lors d'une manifestation culturelle du comité des fêtes au point qu'elle soit déprogrammée ? Evidemment non. Le chantage est une méthode qu'on ne peut laisser proliférer. Nous ne pouvons ni ne devons l'accepter.

La commune de Val d'Arc en a d'ailleurs, elle aussi, fait les frais. En 2024, elle a dû se tourner vers d'autres agriculteurs pour l'épandage des boues de sa station d'épuration. En cause, son renoncement à faire pression sur la commune de Montsapey qui refuse au GAEC de Beauregard détenu par Mr Rémy Etellin l'accès à l'alpage du Grand Arc comme le droit l'y autorise. Depuis trois ans cet alpage est occupé avec l'autorisation de la Direction Départementale des Territoires mais sans celle, nécessaire, de la commune. En cause, à l'origine, la cohabitation des patous et des randonneurs qui affluent en grand nombre sur le secteur en été notamment.

Il faut aussi s'arrêter sur les frasques de Mr Luc Etellin représentant son fils en réunion en mairie en présence d'une forte délégation de la FDSEA et de Mr le Sous Préfet votre prédécesseur.

Je me tiens à votre disposition pour compléter si nécessaire cette liste.

Toutefois ce sont les dernières menaces proférées qui doivent retenir notre plus grande attention quand bien même seraient-elles suivies d'excuses et de diverses justifications. Pour rappel, elles datent du mois de mai 2024

Je les transcrit.

« Voilà ce que j'ai encore reçu cette semaine. Il va falloir vous sortir les doigts sérieusement pour régler ce merdier qui dure depuis trop longtemps. Sinon le prochain élu de Montsapey que je croise soit je l'envoie à la morgue soit vous le retrouverez jamais ».

« Bonsoir, je vous prie de m'excuser pour ce dernier message adressé. Je regrette sincèrement ces mots (.....). En vous souhaitant une bonne soirée et de vous rencontrer bientôt ». Etellin Rémy. Le 14 mai 19h03

A la lecture des premières phrases, on ne manque pas de s'interroger sur la liberté de ton employé ni sur le regard porté aux agents de l'état, en la personne de Me Laplanche notamment. Ne méritent-ils pas, en premier lieu, le respect ? Et puis, l'état a-t-il encore autorité dans le cas présent vu l'injonction qui lui est faite ? Nous sommes en droit de nous demander d'où vient cette liberté de ton. Les agriculteurs ont-ils toute liberté pour faire pression sur les services de l'état ?

Par ailleurs, dans ce message adressé à la personne en charge du pastoralisme à la Direction Départementale des Territoires, service de l'Etat faut-il le rappeler, on ne peut que constater, non sans inquiétude, la menace qui vise l'intégrité physique des élus. Leur sécurité est manifestement menacée. A l'heure où l'on constate une régression des candidatures aux élections municipales n'est-il pas opportun de s'opposer fermement à ces pratiques de la manière la plus claire ?

Dans ces circonstances, nous ne pouvons que constater un état de droit mis à mal. J'ai rencontré en juillet 2024, Mr le préfet Ravier qui le déplorait comme moi. Les élus de Montsapey attendent que la justice condamne ces menaces. La commune attend de pouvoir exercer son droit. Les élus attendent votre soutien.

Veuillez agréer, Madame le Sous-Préfet, l'assurance de mes plus respectueuses salutations.

Le Maire de Montsapey

Le 22 mai 2025

B. FARGEAS



Copie :

à Mr le Président de la Communauté de communes Porte de Maurienne

à Mr le Conseiller départemental